



REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 8 février 2024

Délibération n°2024-02 : Versement d'une subvention au club de pétanque de Vauhallan pour l'achat d'un défibrillateur

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 8 février 2024, le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallan, légalement convoqué le dimanche 4 février 2024, s'est assemblé en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice : 19	Présents : 10	Votants : 16
Présents :	Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI, Geneviève SHATER, Alain SCHMITT, Guy HALGAND, Lina LEMARIE, Olivier MUSY, Hélène MORONVALLE, Nicolas RICHARD, Marie GALANO		
Représentés :	Dominique DUMAS donne pouvoir à M. NAWROCKI, Vincent PAIN donne pouvoir à Mme MORONVALLE, Taoues COLL donne pouvoir à M. GLEIZE, Eric MORISSET donne pouvoir Mme SHATER, Edwige BONNEFOY donne pouvoir à M. SCHMITT, Marianne PERDRIJAT donne pouvoir à Mme LEMARIE,		
Absents :	Bénédicte ALLENET, Fabrice NOURY, Marie MAERTENS		
Secrétaire :	Pascal NAWROCKI		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande de subvention de pétanque club de Vauhallan afin qu'il puisse faire installer un défibrillateur,


Considérant l'intérêt de cette demande,

Considérant que le pétanque club bénéficie déjà d'une subvention de 500 €,

Sur présentation du rapport par M. le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à **l'unanimité**,

Article 1 : décider de verser une subvention de 1034,80 € au pétanque club de Vauhallan,

Article 2 : précise que cette dépense est inscrite au budget communal.

 Bernard GLEIZE,
Maire de Vauhallan

Accuse de réception en préfecture
1034-219106358-20240208-2024_02-DE
Date de télétransmission : 09/02/2024
Date de réception préfecture : 09/02/2024